

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20250311DE04

Objet : Tenue du débat d'orientations budgétaires 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de Reyrieux.

Date de la convocation :

05 mars 2025

Date d'affichage :

05 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 02

Votants : 27

Présents :

Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Mylène GRECO, Jean-Jacques DUMONT, Lorédana MARION, Jacques BERGERET, Gilles DEMAISON, Catherine VIGNON, Eric LARDENOIS, Jean-Luc MASSON, Eric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Carole ROUE, Guillaume LEFEBVRE

Absents ayant remis un pouvoir :

Myriam COLLET donne pouvoir à Murielle STOUFF
Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Absents excusés :

néant

Secrétaire de Séance :

Laurent GOUDARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L. 2312-1,

Vu la délibération n° 20230919DE03 du conseil municipal du 19 septembre 2023 adoptant le plan comptable M57,

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé

Considérant que la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif,

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé au le Conseil municipal de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations budgétaires 2025 dont le rapport est joint en annexe,
 - AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, après un vote à main levée :

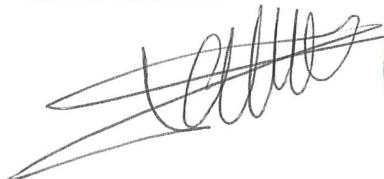
POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations budgétaires 2025 dont le rapport est joint en annexe,
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 11 mars 2025

Le secrétaire de séance

Laurent GOUDARD



Le Maire

Carole BONTEMPS-HESDIN

Acte 001-210103222-20250311-20250311DE04-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/03/2025	et de sa publication le 18/03/2025
--	--	---

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil municipal - 11 février 2025

SOMMAIRE

- Contexte juridique
- Contexte macro-économique:
 - Mondial
 - De la zone euro
 - En France
- Loi de Finances 2025
- Situation financière de la commune à fin 2024
- Rétro-prospective 2022 -2027
 - Section fonctionnement
 - Section Investissement(PPI)
- Structure de la dette

1

Contexte juridique

CONTEXTE JURIDIQUE DU ROB

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence : toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité
- Le DOB doit avoir lieu au maximum 10 semaines avant l'examen et le vote du budget pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

OBJECTIF DU ROB

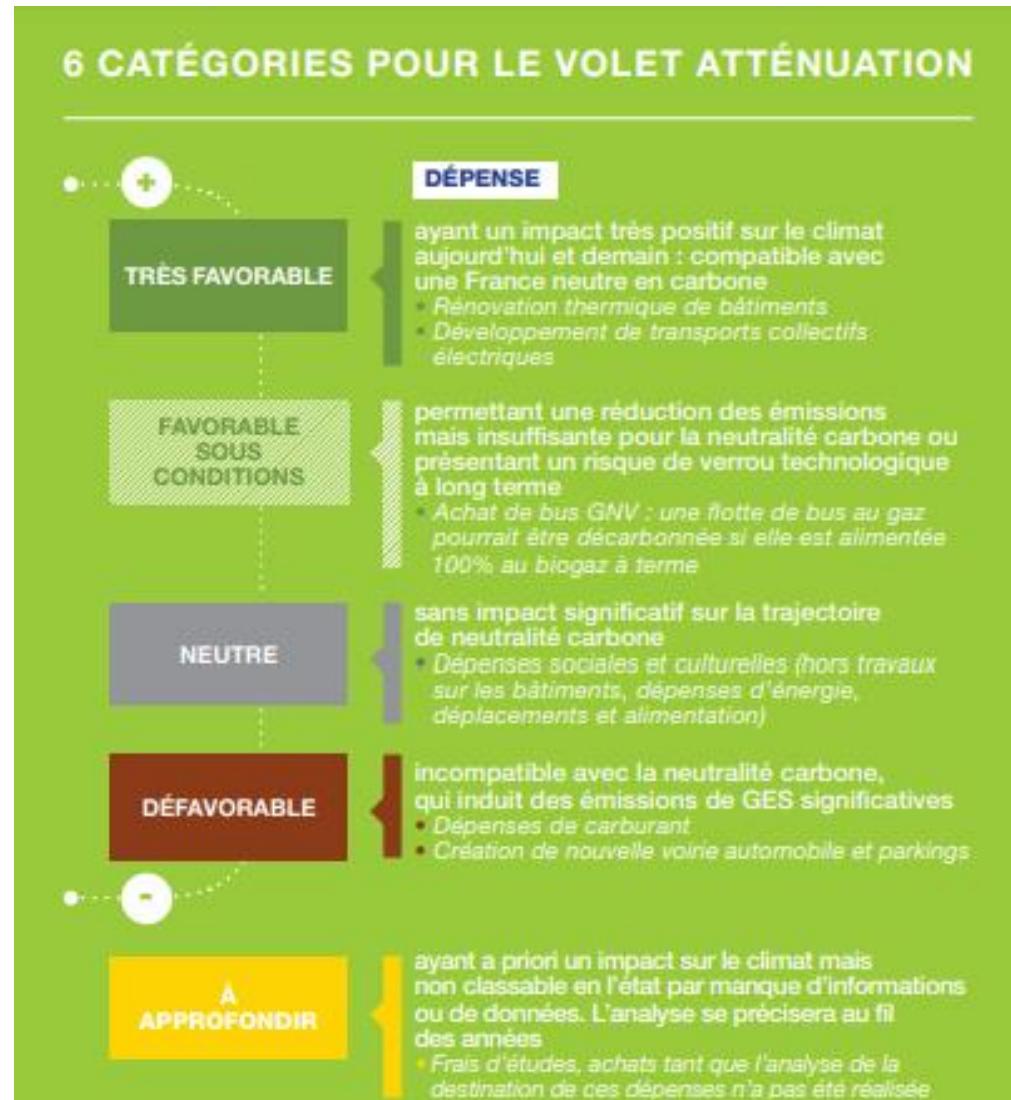
Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- le **contexte économique** international, européen et national
- les grandes **lignes de la loi de finances**
- la **situation financière** de la commune
- les **orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), de la fiscalité, des subventions...
- les **engagements pluriannuels** envisagés : la programmation des investissements avec prévisions des recettes et dépenses : PPI
- la **structure et la gestion de la dette**

BUDGET VERT

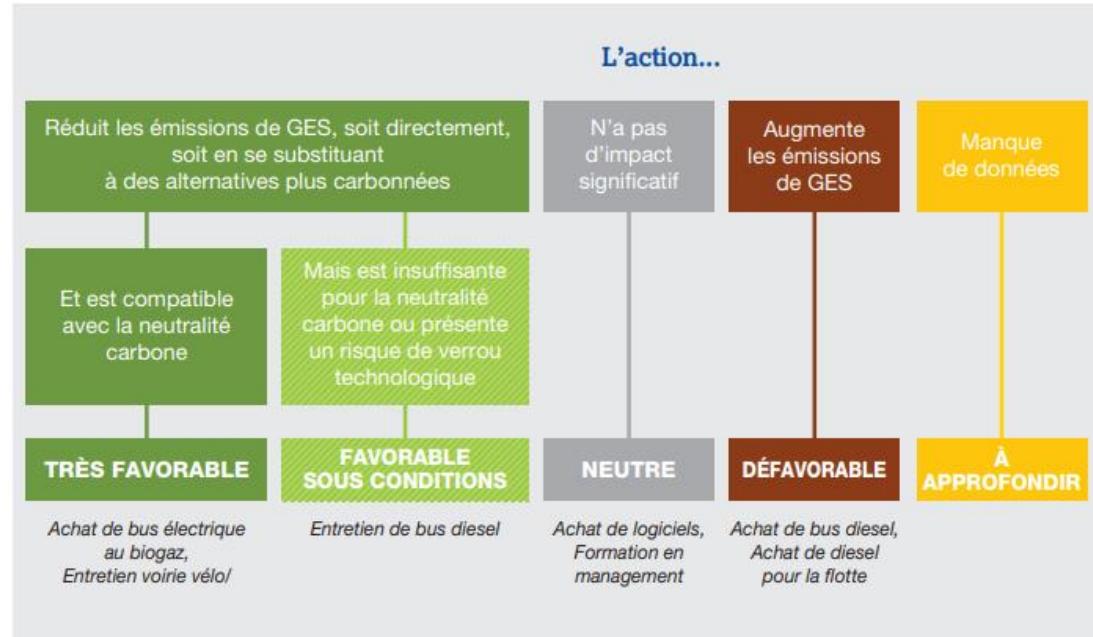
Obligation réglementaire pour le CA2024 en vertu de l'article 49 decies du LFI2024 (et décret 16 juillet 2024)

- Annexe comptable avec 17 articles comptables à renseigner en dépenses d'investissement pour valoriser les choix d'investissement réalisés
- Axe « atténuation du changement climatique » et à compter de 2025 « préservation de la biodiversité », à compter de 2027 possible généralisation sur d'autres sujets (préservation des risques naturels, gestion de l'eau, transition vers une économie circulaire, etc).
- Mise en place de processus pour « typer » les dépenses et classer les lignes



BUDGET VERT

ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT (ATTÉNUATION) D'UNE DÉPENSE



ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
Voiture	Moins de 50 gCO ₂ /km		Plus de 50 gCO ₂ /km
Camion	Électrique	Gaz ou hybride	Diesel ou essence
Scooter / Vélo	Électrique ou actif		Fossiles
Bus	Électrique ou moins de 50 gCO ₂ /p.km	Gaz ou hybride	Diesel ou essence

©I4CE

2

Contexte macro-économique

INFLATION - Mesurée par les indices des prix à la consommation IPC et IPCH

Depuis sa création, l'Insee calcule l'**indice des prix à la consommation (IPC)** sur lequel se fonde la mesure de l'inflation. Dans les années 1990, en vue de l'intégration monétaire, les **pays européens ont défini un indice harmonisé**, à champ et concepts identiques pour tous les pays. L'Insee calcule ainsi également l'**indice des prix à la consommation dit « harmonisé » (IPCH)**.

Celui-ci sert de référence pour mesurer l'inflation de la zone euro par exemple, il est notamment utilisé par la BCE.

Les écarts entre les deux mesures de l'inflation s'expliquent par les **différences de périmètre, notamment sur la santé, l'enseignement et les biens et services**.

L'inflation sous-jacente est retraitée des prix de l'énergie et de l'alimentation.

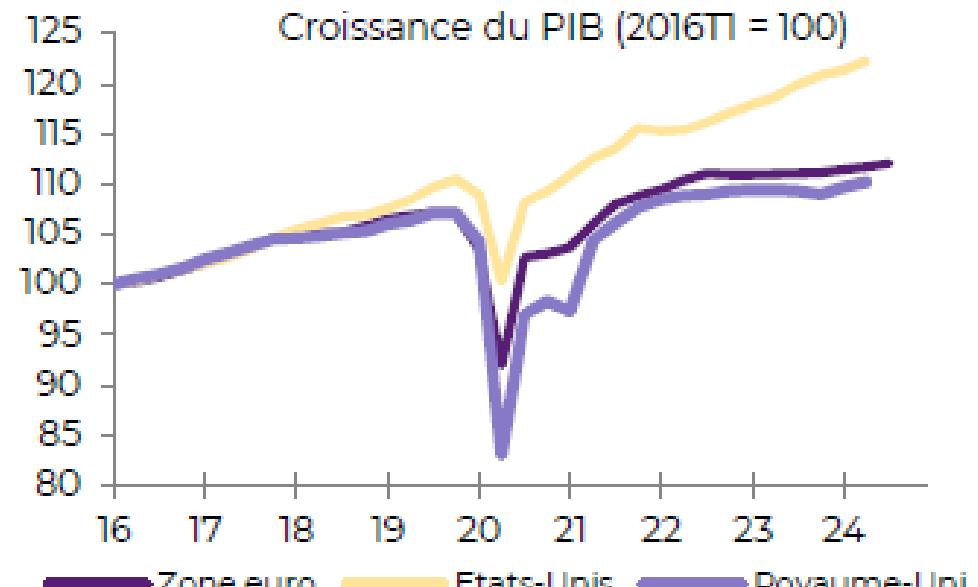
→ **l'IPCH publié pour 2024 par l'INSEE s'élève à 1,7% ce qui souligne un recul de l'inflation.**

DONNEES MACROECONOMIQUES MONDIALES

Un faible élan économique

La **croissance mondiale** est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, **autour de 3%**, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



Sources : LSEG Datastream, Natixis

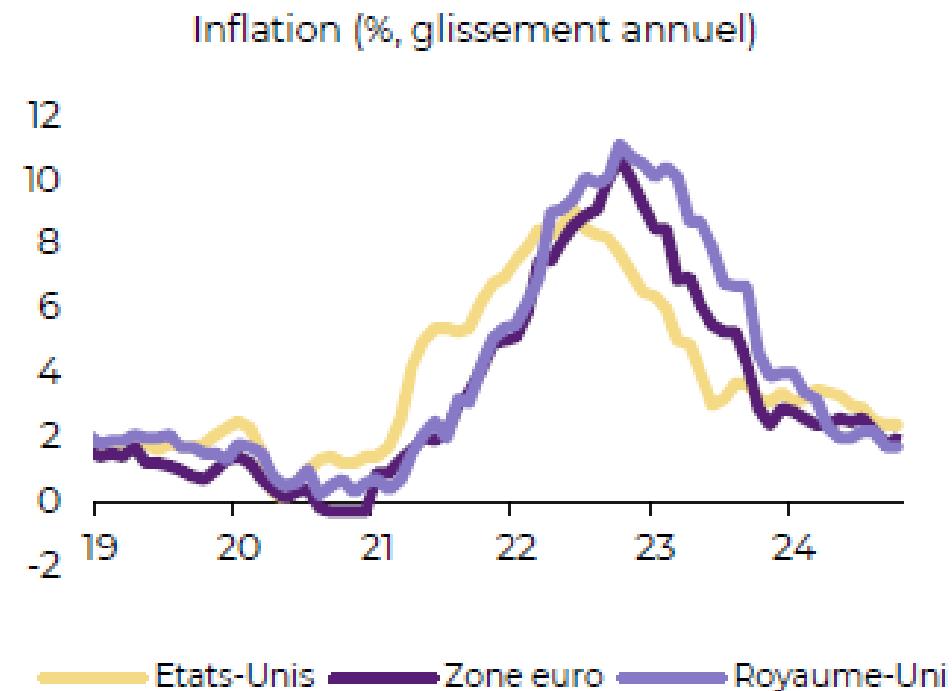
DONNEES MACROECONOMIQUES MONDIALES

Les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique augmente

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de **nette décélération de l'inflation** en 2024 et ce mouvement se poursuivrait

→ **Baisse des taux directeurs = relance de la consommation**

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays (intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, renforcement des tensions Iran-Israël) et l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité.



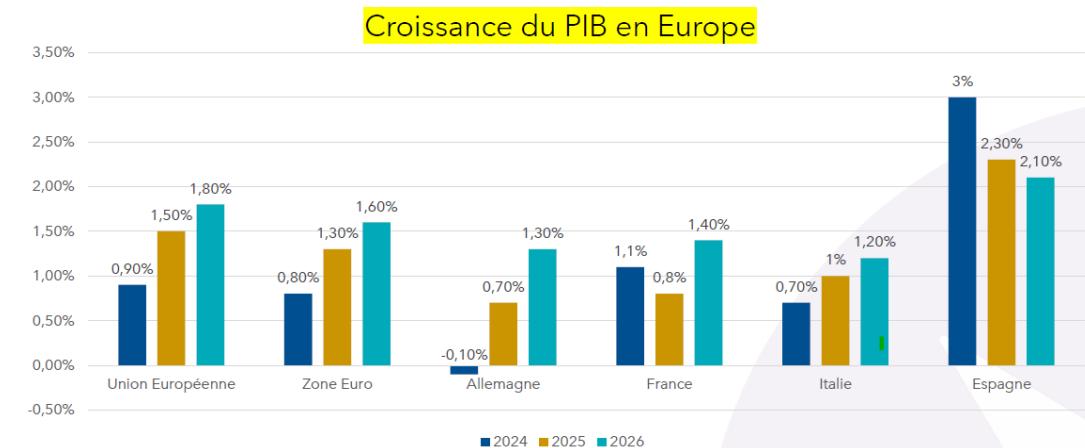
DONNEES MACROECONOMIQUES ZONE EURO

La reprise de l'activité est-elle durable ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,9 % en 2024 et de 1,5 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,9 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer et l'activité a accéléré en France à +1,1 % soutenue par un effet temporaire lié aux JOP de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,7 % T/T, tandis que l'Italie a calé.



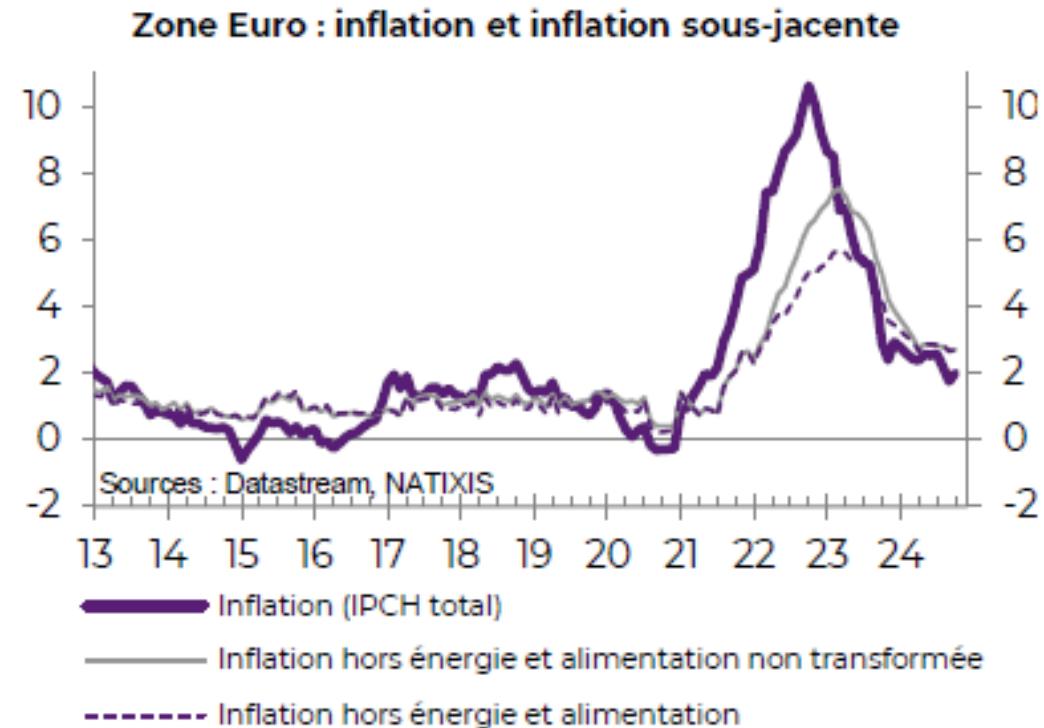
DONNEES MACROECONOMIQUES ZONE EURO

Une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.



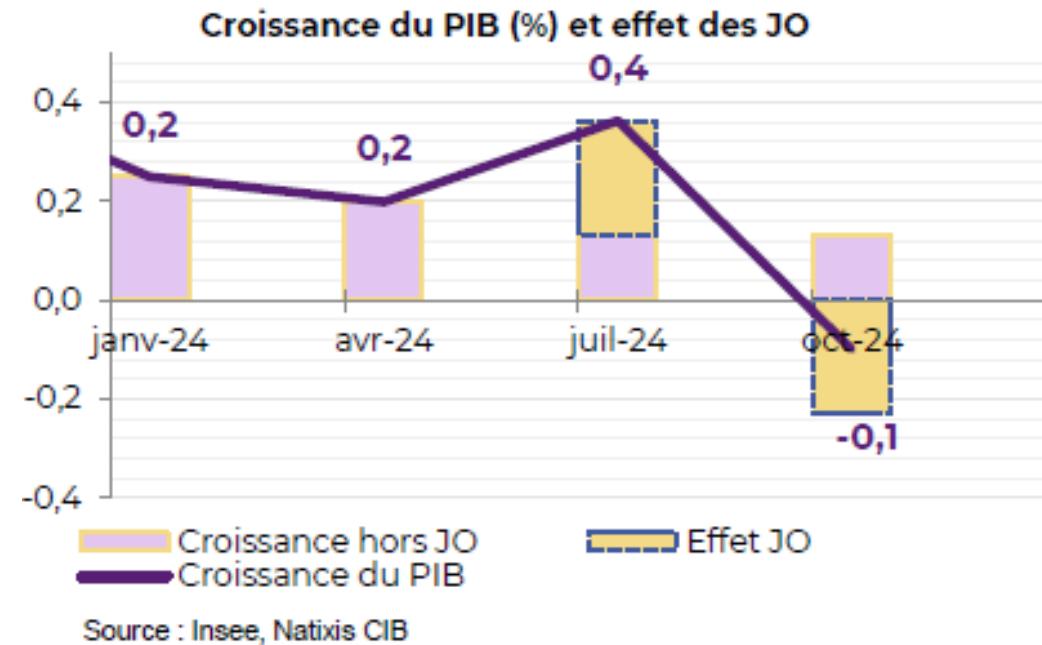
DONNEES MACROECONOMIQUES FRANCE

Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris (+0,25 pp). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

L'inflation française se redresserait quelque peu en novembre et décembre, mais resterait inférieure à 2 %.



DONNEES MACROECONOMIQUES FRANCE

Essoufflement de l'emploi privé

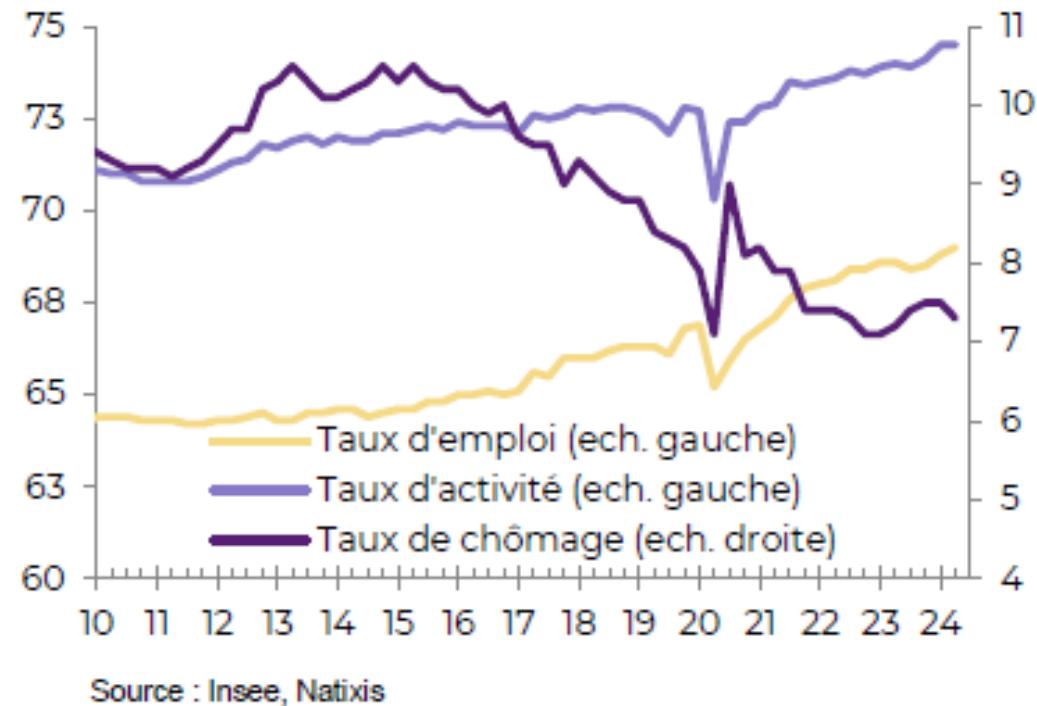
L'emploi salarié s'est stabilisé montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %).

→ amélioration du pouvoir d'achat

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9%). Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Evolution du marché du travail



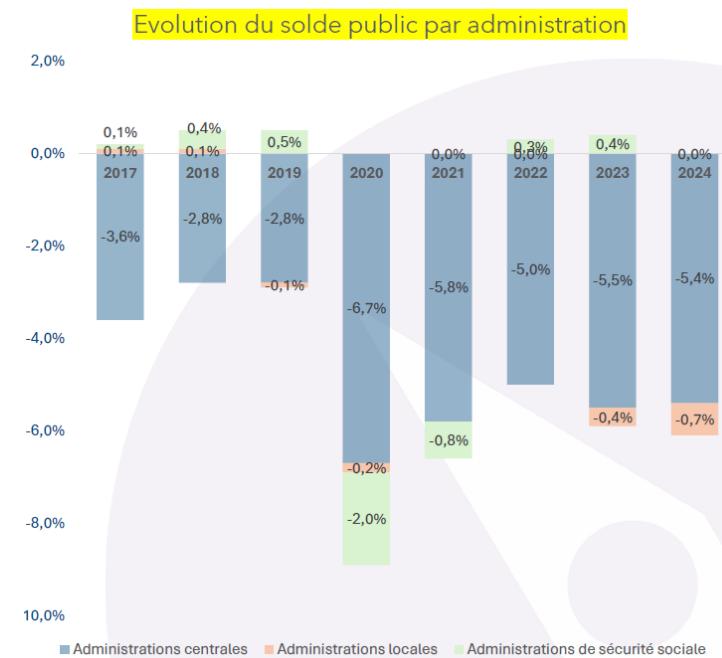
DONNEES MACROECONOMIQUES FRANCE

Nouveau dérapage du déficit public

L'estimation pour 2024 du déficit public (l'écart entre les rentrées fiscales des administrations et leurs dépenses) est progressivement passée de 4,4% du PIB à 6,1%, avant l'annonce du chiffre définitif redouté pour mars 2025. Le creusement du déficit en s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires ;
- la poursuite de baisses d'impôts (10 Md€) ;
- Les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

« *Une irresponsabilité budgétaire assumée, un Parlement ignoré* ». Conclusion de la mission d'information du Sénat sur la dégradation du déficit public, entre fin 2023 et 2024.



3

Loi de programmation des finances publiques
2023-2027 (LPFP)

Loi de finances 2025

LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. Cette trajectoire vise un **retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.**

La **transition écologique** s'impose dans les lois de finances successives.

Une série d'amendements rend obligatoire (hors petites communes) une logique de **budget vert**.

La **dette verte** apparaît elle-aussi dans le texte.

En effet, il faut financer ces transitions, alors que les **tensions sur les ressources** (les dotations mais aussi la fiscalité comme la DMTO), **sur les charges** (point d'indice, énergie...) et **sur les taux d'intérêts** limitent le recours à l'emprunt et pèsent sur l'autofinancement;

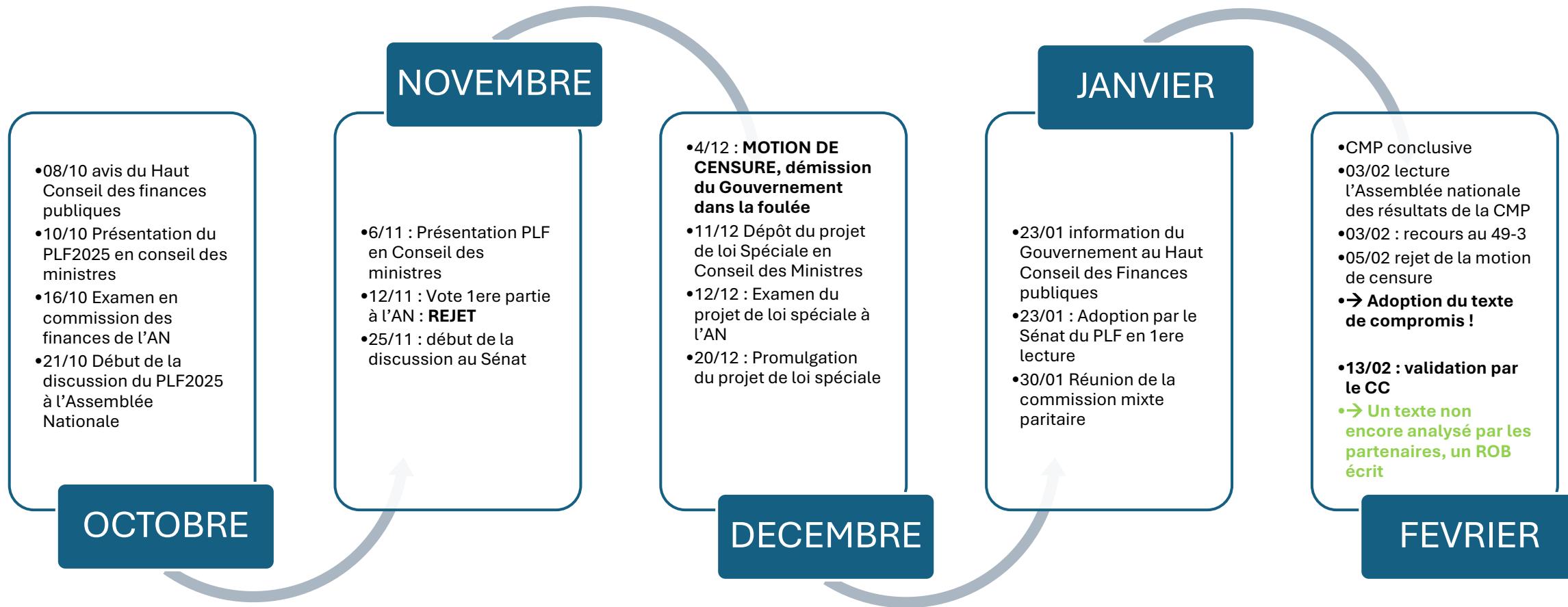
→ **Il faut s'attendre à une sollicitation accrue des collectivités locales**

INSTAURATION D'UN OBJECTIF NON CONTRAIGNANT D'EVOLUTION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES

Instauration d'un **objectif non-constrainment d'évolution des dépenses** réelles de fonctionnement afin de faire contribuer les collectivités qui le souhaitent à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

UNE LFI AU CALENDRIER PARTICULIÈREMENT CHAHUTE

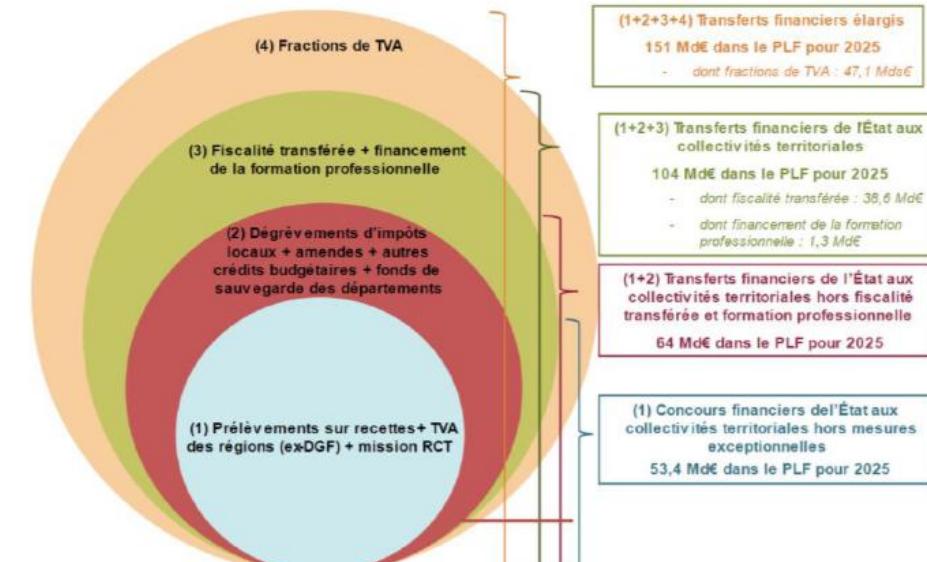


LOI DE FINANCES 2025

Décomposition globale

- Prévision de croissance de PIB à 0,9%
- Effort de 2,2 Mds€ et non de 5 Mds€ des collectivités locales
- Gel des fractions de TVA, et TVA indexée sur la dynamique N-1 à compter de 2026
- Création d'un « fonds de précaution » d'1 Mds€ : « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » d'un milliard d'euros (DILICO). Prélèvement sur les 12^e de fiscalité et versement aux collectivités contributives par tiers pendant 3 ans.
 - 1 800 communes touchées (enveloppe communes et EPCI de 500 M€)
 - 10% conservés visant à abonder le FPIC

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF 2025

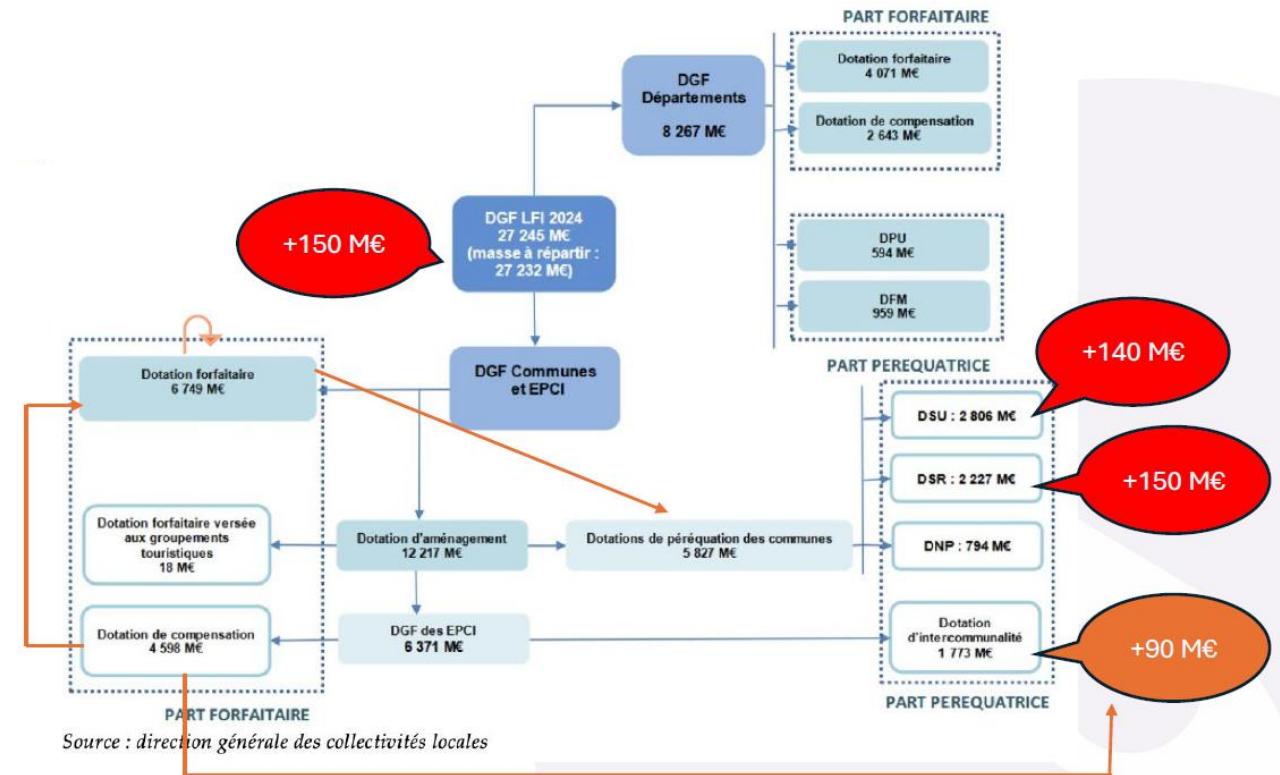


Source : direction du budget

LOI DE FINANCES 2025

Dotations : la DGF

- DGF abondée de 150 M€
- DSIL diminuée de 150M€
- A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.
- Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110 % de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.
- → Un traitement uniforme d'une collectivité de 200 000 habitants ou de 2 500...



LOI DE FINANCES 2025

Dotations : DETR et autres dotations d'investissement

- La dotation d'équipement des territoires ruraux ne fera plus l'objet d'un pourcentage minimum de crédits alloués en faveur de la transition écologique (fin du « surfléchage » de la DETR en faveur des projets « verts »).
- Fonds vert : baisse drastique du fonds qui passe de 2,5 Md€ à 1,145 Md€. → quid de la pérennité de cet instrument financier jamais diminué auparavant ?
Vers une fusion avec la DETR et la DSIL ?
- Création par le Sénat d'un « fonds territorial climat » de 200 M€ répartis entre les EPCI ayant adopté un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET) qui est inclus dans l'enveloppe du Fonds vert (en attente d'une circulaire)
- Aides aux Maires bâtisseurs : 100 M€ (annoncé par communiqué de presse, en attente de décret pour les modalités)

► Montants 2025

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
DETR	1 046 M€ (stable)	924,4 M€ (+8,5 M€)
DSIL	570 M€ (stable)	531,7 M€ (-17,7 M€)
DSIL exceptionnelle	0	114,4 M€ (-)
DPV	150 M€ (stable)	130,1 M€ (+2,3 M€)
DSID	211,9 M€ (stable)	167,7 M€ (+12,8 M€)
TOTAL	1987,9 M€ (stable)	1868,1 M€ (stable)

LOI DE FINANCES 2025

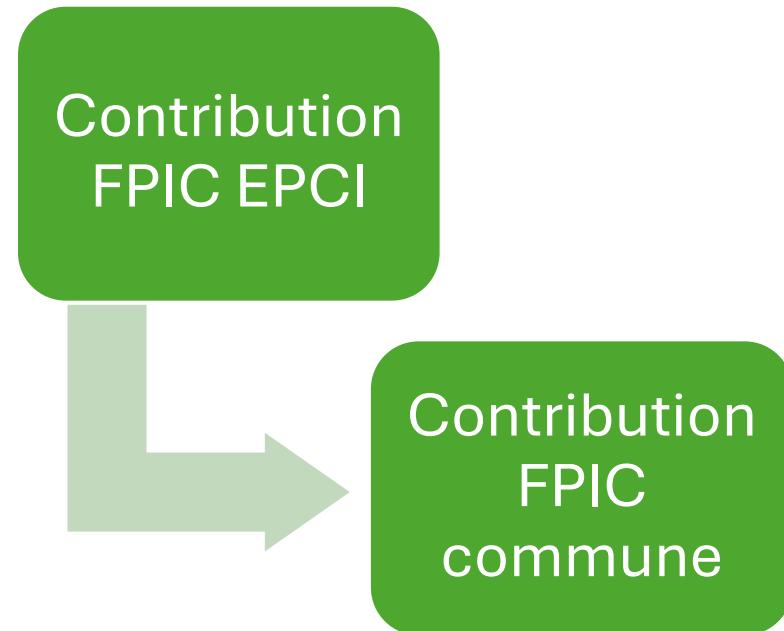
Péréquation

L'enveloppe globale du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros.

la liste des modifications pouvant occasionner une variation du montant du FPIC :

- Des transferts de compétences impactant le CIF
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Les variations individuelles pourraient être amplifiées cette année par la réforme des potentiels financiers, utilisés pour la répartition du FPIC.



- 70K pour REYRIEUX

LOI DE FINANCES 2025

Evolution des bases fiscales

- Depuis 2018, la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH constatée de novembre à novembre. (hors locaux pro)
- La valeur locative cadastrale représente l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- L'IPCH de novembre 2024 est ressorti sur un an à **+1,7%**, c'est ce coefficient de **revalorisation forfaitaire des bases fiscales** qui s'appliquera pour l'année 2025.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1,2%	2,2%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,71%

LOI DE FINANCES 2025

Autres mesures relatives aux collectivités

- Assouplissement des règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et des reversements de DGF compensation des EPCI à leurs communes membres
- Abaissement à 90% de l'indemnisation des agents en arrêt maladie, mais pas d'allongement du délai de carence
- Maintien du taux de FCTVA à 16,404% et de l'éligibilité au FCTVA des travaux en régie permettant de percevoir du FCTVA en fonctionnement

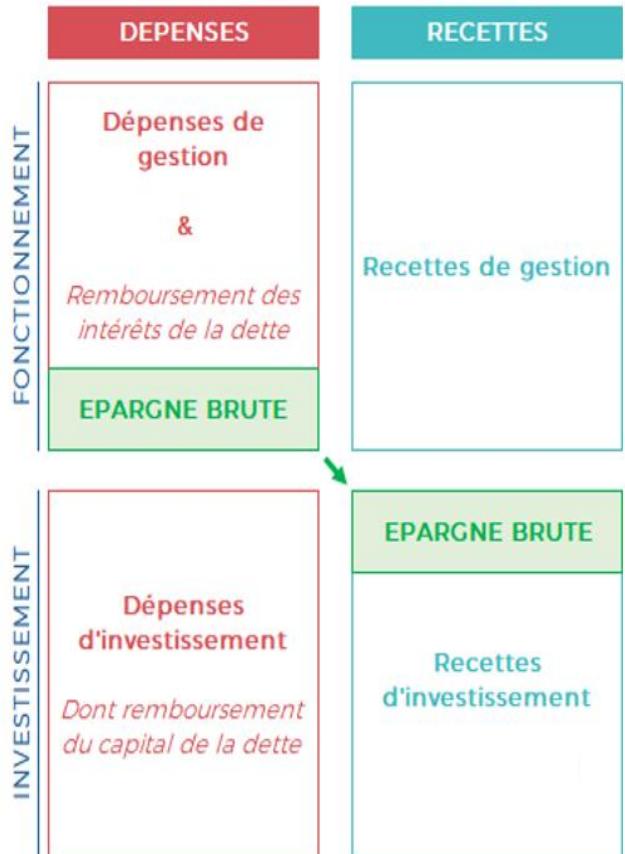
Mesures relatives à la masse salariale

- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux de +3 points en 2025 puis lissé sur quatre ans
--> Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % (taux actuel) à 43,65 % en 2028.
- Gel du point d'indice
- Suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)
- Taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passe à 90% du traitement durant le 90 premiers jours d'arrêt (actuellement 100% au premier jour)

4

Situation financière de la commune à fin 2024

APPRECIATION DE LA SANTE FINANCIERE D'UNE COMMUNE



L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une Collectivité. Elle permet notamment d'identifier :

- Les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement
- La capacité qu'a une Collectivité à se désendetter ou à investir.

L'épargne brute permet par ailleurs d'apprécier si une Collectivité respecte les règles d'équilibre budgétaire.

En effet, une Collectivité sera en déséquilibre si son épargne brute couplée aux autres recettes propres d'investissement (hors emprunts) ne permet pas de rembourser le capital de la dette sur un exercice.

RAPPEL DES 4 PRINCIPAUX INDICATEURS D'ALERTE

TAUX EPARGNE BRUTE

L'épargne brute se calcule comme la différence entre l'épargne de gestion (RRF – DRF) et les intérêts de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à supporter le remboursement en capital de la dette et sa possibilité de financement, et éventuellement d'investir.

Le taux d'épargne brute est le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement

Critique si < 10%
RRF Conseillé > 20% RRF

TAUX EPARGNE NETTE

L'épargne nette se calcule comme la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à réaliser des investissements avec son autofinancement et sans avoir recours à l'emprunt.

Critique si < 0
Conseillé >10% RRF

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement se calcule en divisant l'encours de dette d'une collectivité par son épargne brute.

Elle détermine le nombre total d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute.

Critique si >10 ans
Conseillé entre 5 et 8 ans

TAUX DE REMBOURSEMENT / CAF BRUTE

Ce ratio se calcule en divisant les remboursements en capital par l'épargne brute.

Il permet de déterminer la part de l'épargne consacrée au remboursement des emprunts

Critique si >100%
Conseillé < 50-60%

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Pratique antérieure

ORDONNATEUR

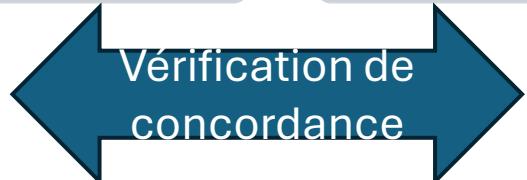
Compte administratif

Exécution budgétaire

COMPTABLE

Compte de gestion

Comptabilité patrimoniale



A compter de 2025

ORDO



COMPT

Compte financier unique

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE FIN 2024

En synthèse

L'année 2024 s'est traduite par le maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau comparable à N-1 alors que les recettes étaient dopées par le report du résultat d'exercice. La collectivité a ainsi fait le choix d'une gestion prudentielle permettant le maintien de l'épargne brute à un niveau similaire à N-1.

La section d'investissement illustre le volontarisme de la collectivité avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 61% contre 66% en N-1 compte-tenu du retard de certains projets et de la remise en route de l'organisation technique par la nouvelle DST.

L'épargne nette de la commune devrait s'élever à 786K (contre 771K en N-1) après remboursement du capital de la dette (524K) à laquelle il convient de rajouter les subventions d'investissement, la taxe d'aménagement et le FCTVA.

Ceci a permis d'investir 1,8 M€ (contre 1,9 en N-1 hors RAR) et de parvenir à un solde de clôture à 2,9M€ permettant de donner des perspectives pour les années à venir.

CLÔTURE PROVISOIRE 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En synthèse

- Des recettes en hausse de 10% principalement portées par la hausse du résultat reporté (+700K)
- Des dépenses maîtrisées (+4,7%) avec notamment un maintien des charges à caractère général (-30K), une augmentation des charges de personnel (+111K avec l'effet de l'augmentation du point d'indice pour 95K)
- une situation financière maîtrisée

	CA 2024	CA 2023	Ecart CA 24 /CA 23	%Ev CA24/CA23
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 813 045	7 072 573	740 472	10,5%
Atténuations de charges	41 488	33 488	8 001	23,9%
Produits et services	374 385	349 424	24 961	7,1%
Impôts et taxes	4 431 272	4 371 643	59 629	1,4%
Dotation et participations globale de fonctionnement	555 537	484 793	70 744	14,6%
Autres produits de gestion courante	68 491	86 243	- 17 752	-20,6%
Total recettes gestion courante	5 471 173	5 325 590	145 582	2,7%
Produits financiers	3 698		3 698	0,0%
Produits exceptionnels	6 297	104 996	- 98 699	-94,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	5 481 167	5 430 586	50 581	0,9%
Résultat de fct reporté ou anticipé de N-1	2 331 671	1 641 808	689 863	42,0%
Total recettes d'ordre de fonctionnement (report N-1)	207	178	29	16,1%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 284 849	4 092 074	192 775	4,7%
Achats et charges à caractère général	1 213 228	1 242 729	- 29 501	-2,4%
Charges de personnel	2 127 318	2 015 779	111 539	5,5%
Autres charges de gestion courantes	640 829	568 516	72 313	12,7%
Atténuation de produit	93 864	84 672	9 192	10,9%
Total dépenses de gestion courante	4 075 239	3 911 696	163 543	4,2%
Charges financières	41 554	55 598	- 14 044	-25,3%
Charges exceptionnelles	1 400	1 510	- 110	-7,3%
Dot amortissements et provisons		294	- 294	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 118 193	3 969 098	149 095	3,8%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	166 656	122 976	43 680	35,5%

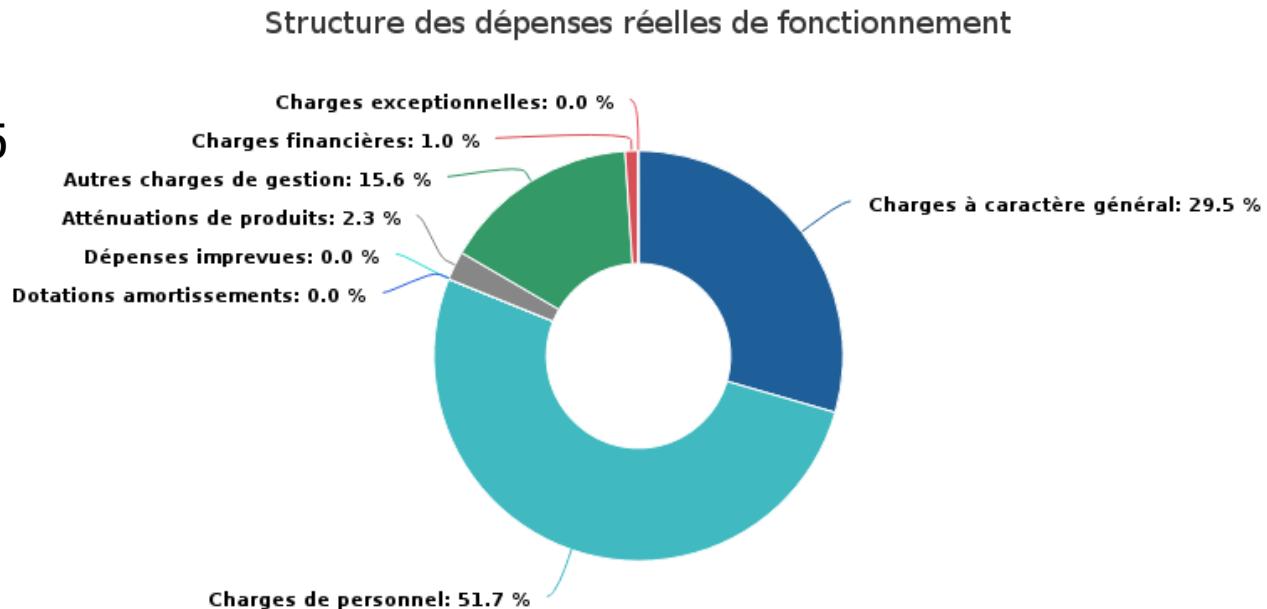
CONTEXTE A FIN 2024

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses récurrentes de la collectivité :

- 29 % de charges à caractère général (dont 25 % de fluides, 25% entretien et maintenance divers, 10% alimentation, 10% prestations de services)
- 52% de charges de personnel
- 16% de charges de gestion dont 68% de subventions

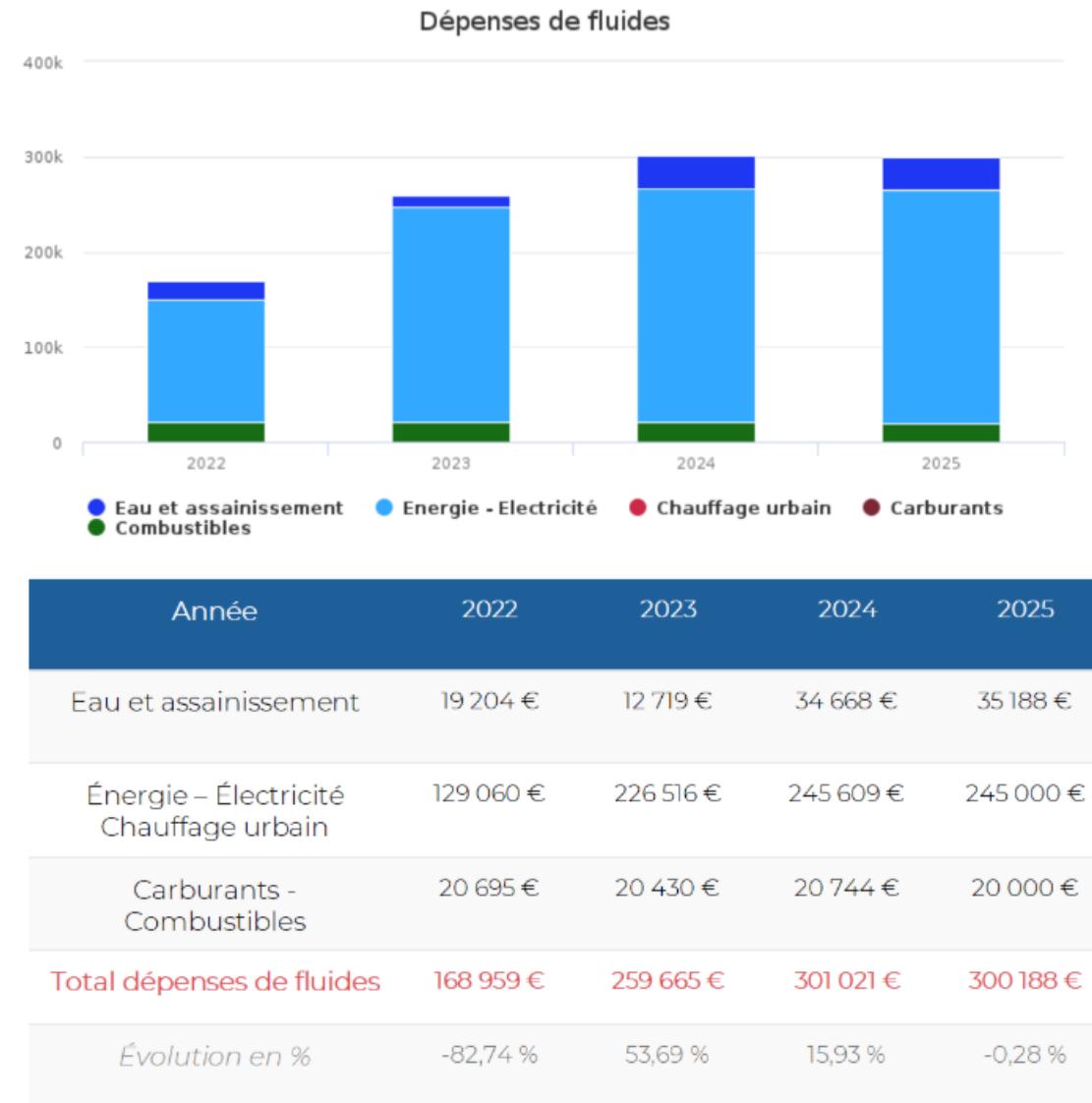
La fraction des dépenses dite « rigides » est de 51% contre 55% en 2023.



PROSPECTIVE

Zoom sur les fluides

- Forte instabilité historique sur les fluides, principalement sur l'énergie et l'électricité
- Groupement d'achat GAZ opéré par le SIEA en 2024 auprès de Engie contre Total Energie auparavant
 - Prévisions de budget pour les achats de gaz à la maille du point de livraison transmis fin fév : en attente
- Groupement d'achat ELECTRICITE opéré par le SIEA en 2024 auprès de Octopus contre EDF auparavant
 - Remboursements opérés en 2024 qui faussent la prévision
 - Budget à la maille du PDL attendu « Premier trimestre »



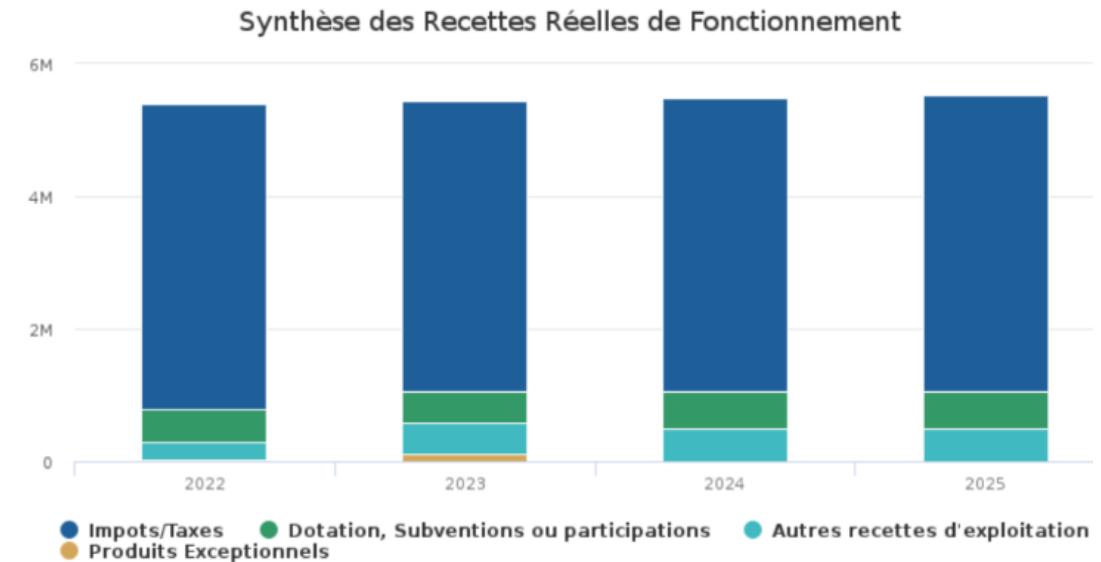
SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE FIN 2024

Structure des recettes réelles de fonctionnement

La commune n'a la maîtrise que de 55% des recettes réelles de fct dont 87% par les taxes foncières (soit une recette de 2,65 M€).

Les recettes fiscales se décomposent en :

- 59% Impôts et taxes
- 28% attribution de compensation
- 5% DMTO (13,3 % en 2022) soit autant que de dotation de solidarité communautaire reversée par la CCDSV



CLÔTURE PROVISOIRE 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

Les ressources d'investissement diminuent massivement en lien avec la perception exceptionnelle d'une taxe d'aménagement de 1,4M en 2023.

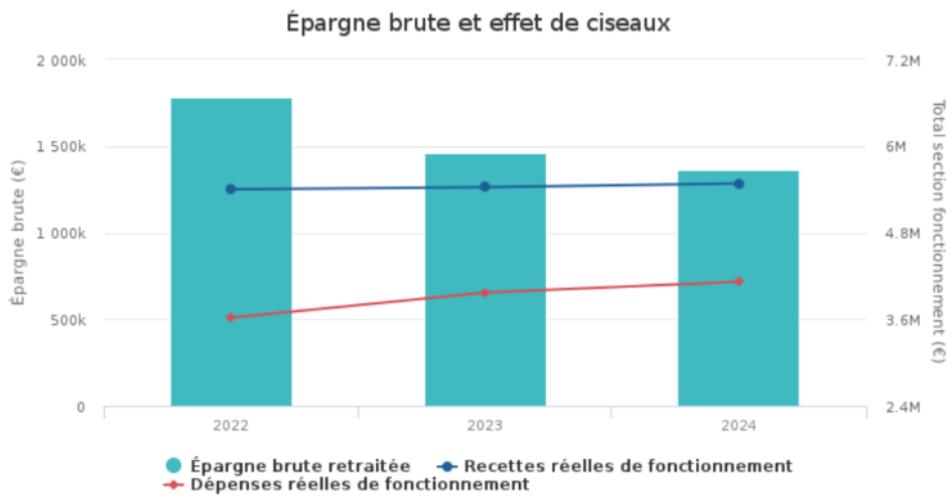
Les dépenses d'investissement se maintiennent, sans recours à l'emprunt, avec un écart de 130K d'une année sur l'autre.

NB : Le résultat reporté en investissement est positif en 2024. (une somme négative inscrite en dépense)

	CA 2024	CA 2023	Ecart CA 24 /CA 23	%Ev CA24/CA23
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT (hors RAR)	1 244 678	2 969 453	- 1 724 775	-58,1%
Subventions d'investissements (hors 138)	109 583	279 636	- 170 053	-60,8%
Emprunts et dettes assimilées			-	-
Total recettes d'équipement	109 583	279 636	- 170 053	-60,8%
Dotations , fonds divers et réserves	314 122	1 520 348	- 1 206 226	-79,3%
Excédents de fonctionnement capitalisé	648 828	1 026 413	- 377 585	-36,8%
Total recettes financières	962 950	2 546 761	- 1 583 811	-62,2%
Opé pour compte de tiers	1 728			
Total recettes réelles d'investissement	1 074 260	2 826 397	- 1 752 136	-62,0%
Total recettes d'ordre provenant de la section fctt	170 417	143 056	27 361	19,1%
Reste à réaliser	305 033	71 887	233 146	324,3%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT Hors RAR et soldé	1 781 884	1 928 505	- 146 621	-7,6%
Total dépenses d'équipements	1 204 158	1 320 467	- 116 309	-8,8%
Remboursements d'emprunts et dettes (capital)	571 930	586 930	- 15 000	-2,6%
Dépôts cautionnement		850	- 850	-100,0%
Titres de participations	100			
Total dépenses financières	572 030	587 780	- 15 750	-2,7%
Opé pour compte de tiers	1 728			
Total dépenses réelles d'investissement	1 777 916	1 908 247	- 130 331	-6,8%
Total dépenses d'ordre d'investissement	3 968	20 258	- 16 290	-80,4%
Solde d'exécution invest négatif reporté ou anticipé années + -	179 886	861 062	- 1 040 948	-120,9%
Reste à réaliser	540 444	900 600	- 360 156	-40,0%

CLÔTURE PROVISOIRE 2024

Epargnes et résultats



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	5 400 471	5 430 586	5 481 168	0,93 %
Dont recettes exceptionnelles	31 154	104 995	6 297	-94 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 620 691	3 969 098	4 118 196	3,76 %
Dont dépenses exceptionnelles	99	1 510	1 400	-7,28 %
Epargne brute (€)	1 779 779	1 460 488	1 362 971	-6,68%
Taux d'épargne brute %	32,96 %	26,9 %	24,87 %	-
Amortissement du capital de la dette	591 779 €	587 779 €	571 929 €	-2,7%
Epargne nette (€)	1 188 000 €	872 709 €	791 042 €	-9,36%
Encours de dette	2 691 559 €	2 104 630 €	1 532 700 €	-27,17 %
Capacité de désendettement	1,51	1,44	1,12	-

Une épargne brute maintenue malgré l'augmentation des dépenses de personnel et un résultat d'exercice en hausse permettant de dégager des marges de manœuvre pour 2025.

5

Rétro-prospective 2022-2027

PRINCIPES DE LA PROSPECTIVE

L'objectif de la prospective est d'**appréhender la capacité d'investissement** de la commune de Reyrieux **sur le mandat**.

Les principaux projets du mandat sont **répertoriés, priorisés, hiérarchisés, chiffrés**.

Les montants indiqués sont des **hypothèses ou des estimations**, il faut donc vérifier si elles se confirment et les **réajuster chaque année** en fonction du contexte rencontré.

Attention: les rétro-prospectives comparent des CA de 2022 à 2024 et des prévisions de 2025 à 2027.

HYPOTHESES GENERALES PROJETEES

Hypothèses de travail - Recettes de fonctionnement

- Atténuation de charges : stabilité
- Impôts : hypothèse d'évolution des bases stable à 1,71% sans augmentation de taux
- Maintien de la DGF à niveau constant et dotations assimilées en hausse selon inflation
- Maintien de l'attribution de compensation versée par la CCDSV
- Hausse en 2025 de la DSC conformément au Bureau communautaire du 13 février 2025 permettant de tenir compte de l'évolution des critères obligatoires (écart de revenu par habitant et insuffisance du potentiel par habitant pondérés à la population) et facultatifs (population, logements sociaux, SCOT et effort fiscal) : + 2 949 €
- Taxe sur les pylônes, redevances et autres produits de gestion courante : inflation
- DMTO : reprise progressive de 220 K à 350 K sur 4 ans
- Tarifs : hausse liée à l'inflation, +45K de location plateau de la maison de santé en 2028
- Pas de hausse de taux (1point de 35,49% à 36,49%) = 80K

HYPOTHESES GENERALES PROJETEES

Hypothèses de travail - dépenses de fonctionnement

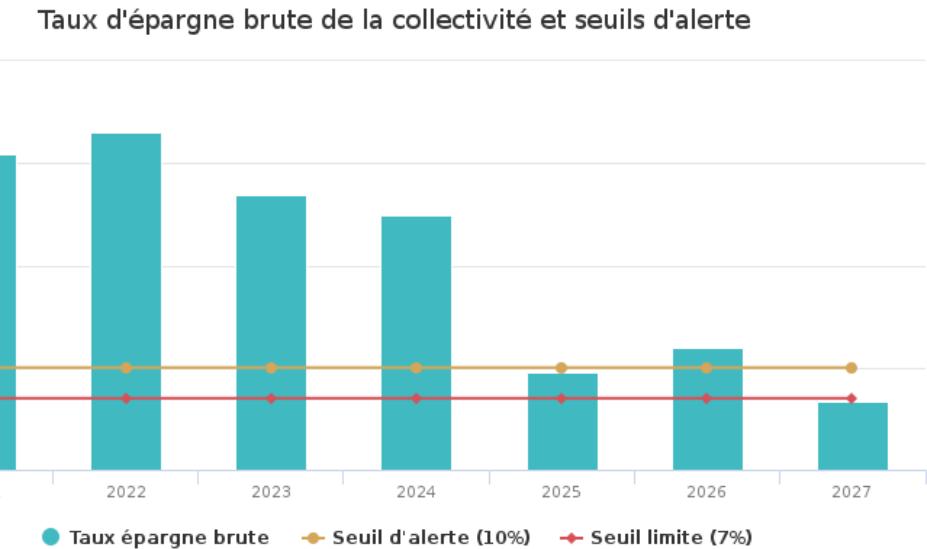
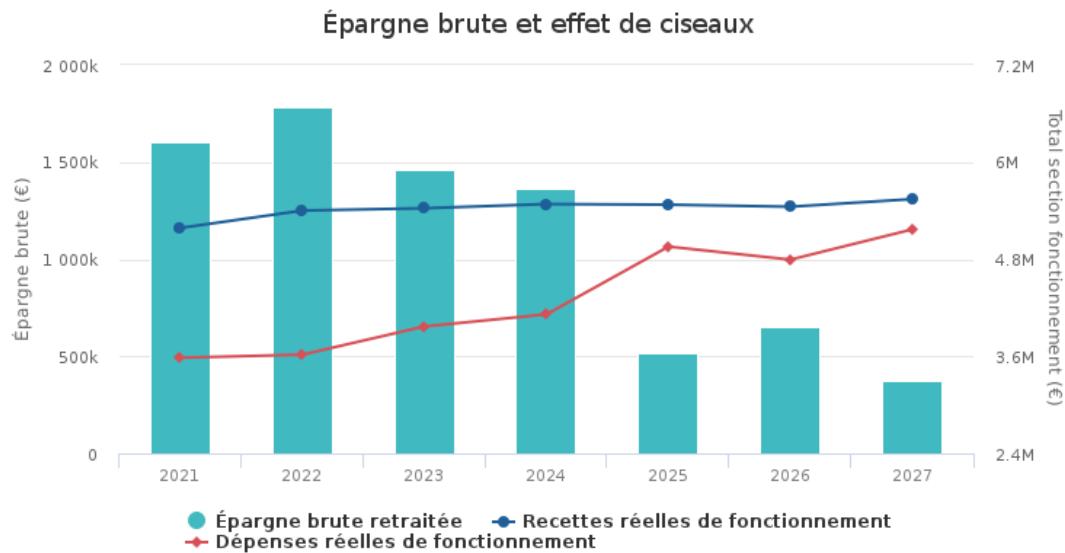
- Charges à caractère général : hausse au regard de l'inflation, maintien prudentiel des coûts d'électricité malgré la baisse annoncée, hausse des coûts d'entretien et de maintenance en 2025 suite à la relance de nombreux contrats, hausse des prestations de services pour faire face à diverses obligations (adressage, PPMS école, obligations de suivi ERP) puis évolution à l'inflation
- Charges de personnel : augmentation en lien avec un tuilage de poste et 1 recrutement éventuel, hausse des cotisations CNRACL de 3% par an pendant 4 ans, puis +2% par an
- Prise en compte prudentielle d'un prélèvement de 100K (2% max des recettes de fonctionnement) au titre du DILICO en 2025
- Subventions aux associations : maintien à 415 K€ contre 410 en 2024
- Autres charges de gestion courante : inflation
- Pénalité SRU : maintien de 75 K€ en 2025 et 2026 puis x5 : 375 K€
- Charges financières : historiques + emprunt nécessaire à l'équilibre en 2027 à 3,39%

RETRO-PROSPECTIVE - LES SOLDES

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement (€)	5 400 471	5 430 586	5 481 168	5 473 595	5 448 168	5 542 290
<i>Dont Produits de cessions</i>	0	1 000	0	0	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	3 620 691	3 969 098	4 118 196	4 955 266	4 794 416	5 168 212
Epargne Brute (€)	1779 779	1460 488	1362 971	518 328	653 751	374 077
Taux d'épargne brute (%)	32,96 %	26,9 %	24,87 %	9,47 %	12 %	6,75 %
Amortissement du capital de la dette	591 779	587 779	571 930	524 350	333 750	232 083
Epargne Nette (€)	1188 850	873 558	791 041	-5 171	320 001	141 994
Encours (€)	2 691 559	2 104 630	1 532 699	1 009 199	675 449	1 643 366
Capacité de désendettement	1,51	1,44	1,12	1,95	1,03	4,39

RETRO-PROSPECTIVE

Il est précisé que la comparaison de CA (2024 et antérieur) à BP (2025) engendre un léger écart de fait au regard du caractère prudentiel des inscriptions budgétaires. Ex 2024 : taux de réalisation de 85% du fonctionnement et 70% de l'investissement



HYPOTHESES GENERALES PROJETEES

Hypothèses de travail - investissement

RECETTES

- Subventions: inscriptions prudentielles des notifications à hauteur de 125 K et 305 K de RAR, estimation de 240K en 2026 et 985K en 2027, 360K en 2028 (environ 10% sur les gros projets)
- Chap 27 : remboursement du portage EPF sur les Pres de Veissieux
- Cessions : suites du leg DESAY (325K de recettes en 2025), vente d'un terrain chemin du plat (125K)
- Emprunts: 1,2M€ en 2027 à 3,39% sur 15 ans et 4M€ en 2028 (si construction du groupe scolaire)
- TA: Inscription de la TA de LIDL (correction et second versement) pour 2,179 M€ en 2025, 3° versement de 384 K€ en 2026 et 200K par an à compter de 2026 en complément
- FCTVA : 197K€ en 2025, et re calculé au regard des projets en N+2

DEPENSES

- Equipements: au vu du programme d'investissement : 2M en 2025, 2,3 M en 2026, 4,8 M en 2027, 4,2 en 2028
- Remboursement en capital de l'emprunt : profil classique jusqu'en 2027 puis +62K en 2028

HYPOTHESES GENERALES PROJETEES

Opérations d'investissement

Étiquettes de lignes					Étiquettes de lignes				
	Somme de 2025	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028		Somme de 2025	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028
centre technique municipal	-	5 100			Fouilles DESAY				
Cuisine centrale	1 000	2 000	2 000	2 000	Gr scolaire Ecoquartier				
Investissement Ecoles	34 200	8 000	8 000	8 000	Halle aux associations	10 000			300 000 500 000
Matériel de transport / matériel roulant	6 000	60 000			Mairie	45 000	17 500		
Stade	40 640		1 200 000		Matériel administratif	12 500			
terrains divers	108 020				Matériel divers	21 478	30 000	30 000	30 000
Aménagement du Cerdon	10 000				Matériel informatique	31 500	10 000	10 000	15 000
Autres investissements divers-Patrimoine communal	100 000	100 000	140 000	100 000	Nlle voirie ch du Plat		50 000	550 000	
Bibliothèque	12 439				Orangerie	2 000			
Bornes électriques			30 000		PLU	137 500	10 000	10 000	10 000
Cimetière	25 000				relamping batiments communaux	10 000			
City stade	15 000				Renaturation bassin la Creusette			500 000	
créa opération Maisons de santé ?	70 000	480 000	520 000		Rénovation thermique des batiments	35 000	250 000	300 000	634 000
Eclairage public	35 000	35 000	35 000	35 000	Réseaux eaux pluviales	35 000	30 000	300 000	
Ecole Chateauvieux J Fert	14 158				Salle Chateauvieux	13 000			
EM Bret	62 552				Salle Culture loisirs Galet	22 904	20 000	10 000	
Espace talançonnais	10 000				Salle Paissière	800			
Etude agenda accessibilité prog bats communaux					Sécurité	5 000			
Etudes ZAC	15 000	10 000	100 000	100 000	Sécurité signalisation mobilier urbain	25 000	4 000	4 000	5 000
Foncier ZAC	280 292	30 000	30 000	30 000	Tennis	69 550			
					Voirie et Réseaux	850 960	810 000	520 000	170 000
					Total général	2 166 493	1 961 600	4 599 000	1 639 000

HYPOTHESES GENERALES PROJETEES

Financement de l'investissement

- En 2025, les recettes exceptionnelles (cessions DESAY et recette de taxe d'aménagement) permettent le financement d'une politique d'investissement volontariste par la mobilisation du résultat d'exercice cumulé.
- Cette dynamique se poursuit en 2026.
- En 2027, la poursuite des projets et la rénovation du stade (1,2 M€), nécessiteraient un emprunt de 1,2 M€.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement net (€) <i>(Epargne nette sans retraitement)</i>	1188 001	873 709	791 042	-6 021	320 002	141 995
Subvention, FCTVA et autres recettes d'investissement (€)	704 191	1799 984	425 433	2 803 575	1 409 847	1 438 709
Emprunt (€)	850	0	0	0	0	1 200 000
Total de recette (€)	1 893 042	2 673 693	1 216 475	2 797 554	1 729 849	2 780 704
Total des dépenses réelles d'investissement (€) <i>(hors amortissements dette)</i>	1 232 397	1 320 467	1 205 985	3 914 853	2 770 169	4 893 020
Variation du fonds de roulement (€)	660 645	1 353 226	10 490	-1 117 299	-1 040 320	-2 112 316

6

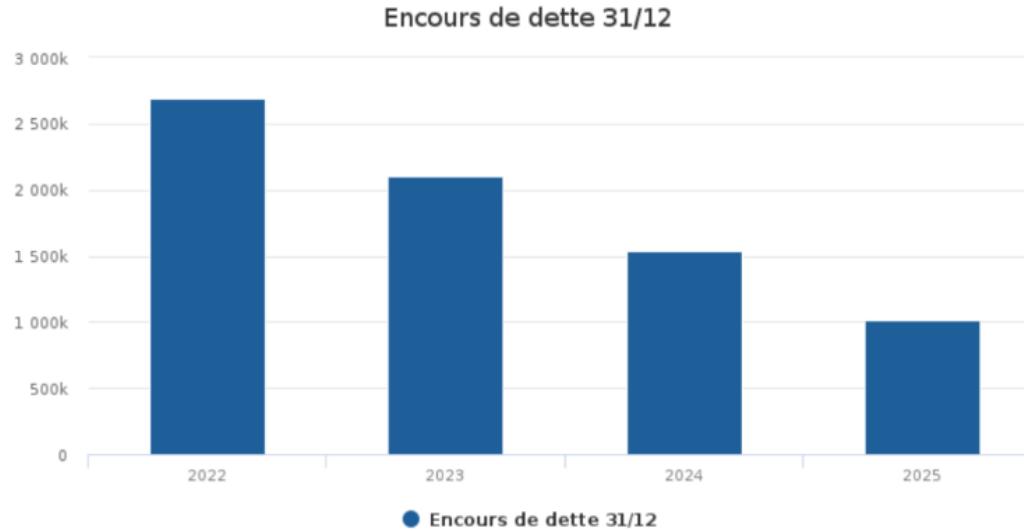
Structure de la dette

PROFIL DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE HISTORIQUE

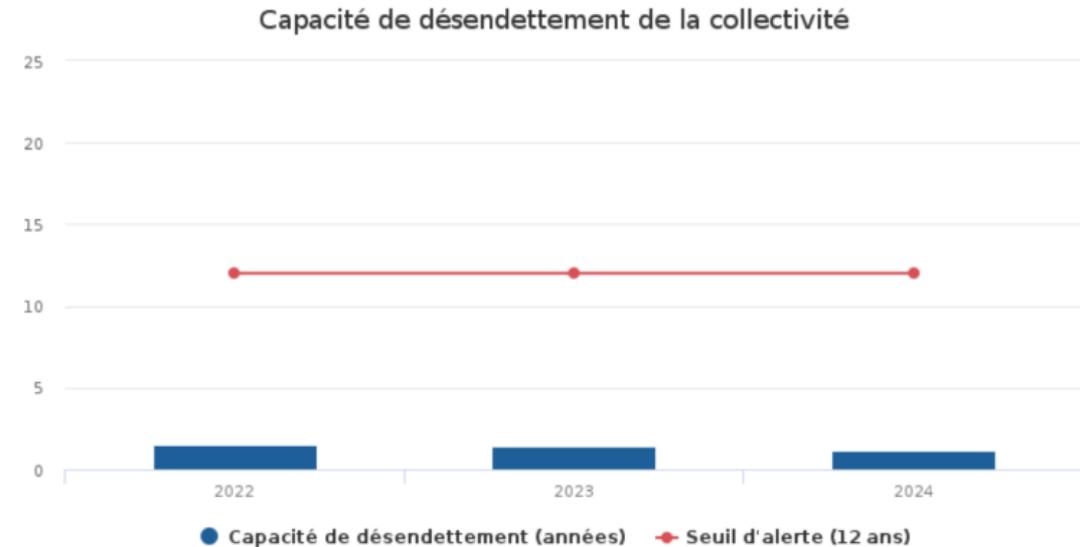
	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	-%
Intérêt de la dette	80 216 €	67 089 €	55 434 €	41 907 €	-24,4%
Capital remboursé	594 369 €	591 779 €	587 779 €	571 929 €	-2,7%
Annuité	674 585 €	658 868 €	643 213 €	613 836 €	-4,57%
Encours de dette	3 282 489 €	2 691 559 €	2 104 630 €	1 532 700 €	-27,17%

ENCOURS DE DETTE HISTORIQUE ET CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT

Encours de dette



Capacité de désendettement



PROFIL DE LA DETTE HISTORIQUE

Profil d'extinction

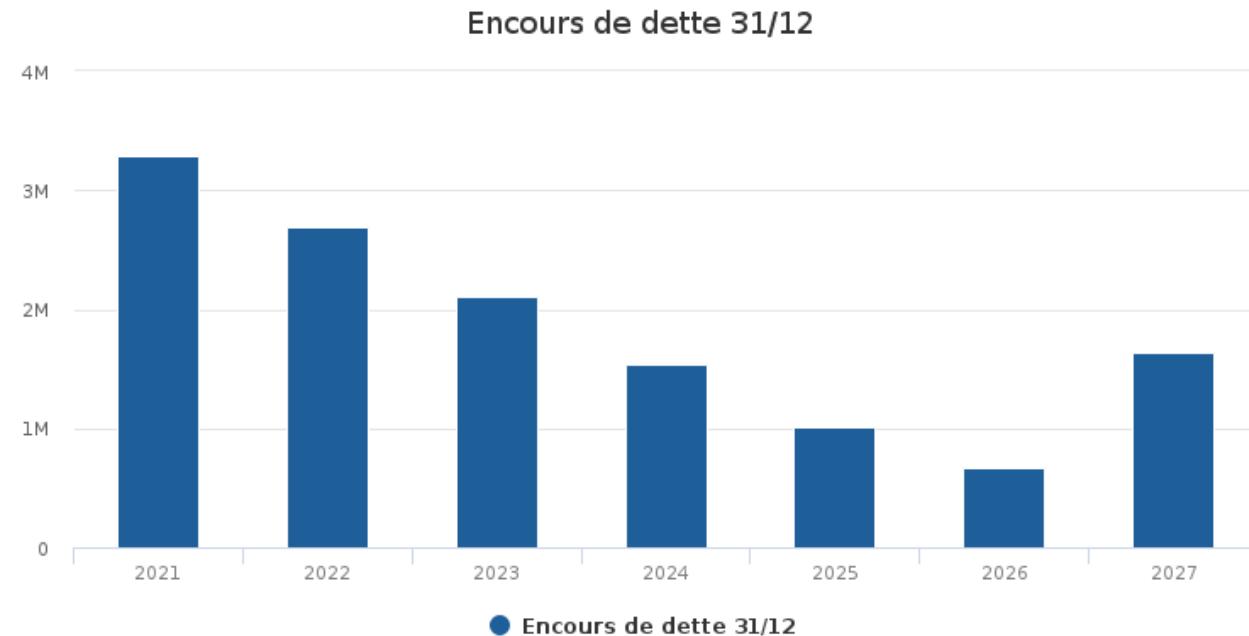
Fin d'emprunt < Galet >
en 2026 (taux de 3,35%)

Periode	Crd initial	Echéances		
		Capital	Intérêt	Total
2020	4 470 348,42 €	593 929,65 €	93 475,00 €	687 404,65 €
2021	3 876 418,77 €	593 929,65 €	80 246,13 €	674 175,78 €
2022	3 282 489,12 €	590 929,65 €	67 104,32 €	658 033,97 €
2023	2 691 559,47 €	586 929,65 €	54 096,06 €	641 025,71 €
2024	2 104 629,82 €	571 929,65 €	41 293,76 €	613 223,41 €
2025	1 532 700,17 €	523 429,62 €	29 150,89 €	552 580,51 €
2026	1 009 270,55 €	333 749,60 €	18 693,90 €	352 443,50 €
2027	675 520,95 €	232 083,32 €	12 815,55 €	244 898,87 €
2028	443 437,63 €	197 083,32 €	8 277,50 €	205 360,82 €
2029	246 354,31 €	197 083,32 €	3 862,83 €	200 946,15 €
2030	49 270,99 €	49 270,99 €	275,92 €	49 546,91 €
	20 382 000,20	4 470 348,42	409 291,86	4 879 640,28

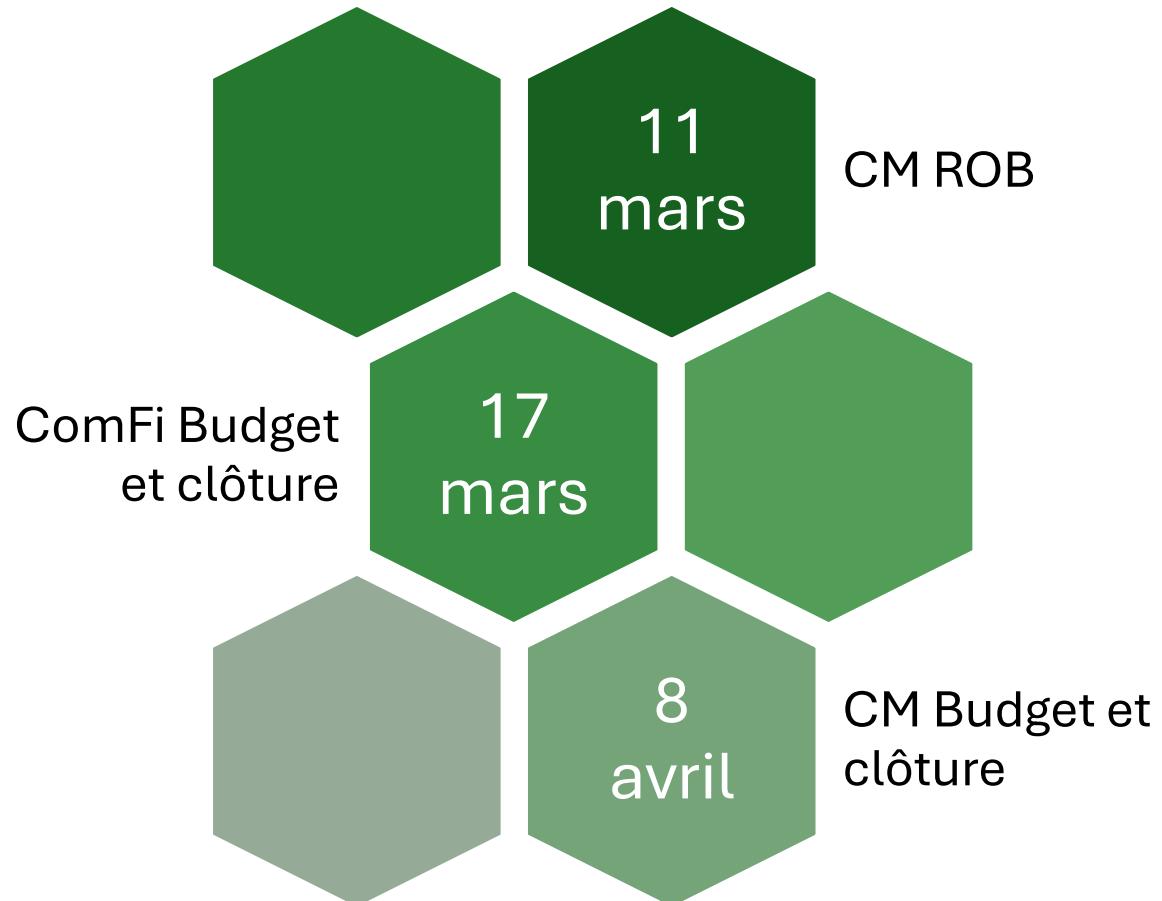
ENCOURS DE DETTE ET EMPRUNTS NOUVEAUX 2022-2027

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunt contracté (€)	0	0	0	0	0	1 200 000
Intérêt de la dette (€)	63 470	55 596	41 554	35 000	18 776	12 815
Capital remboursé (€)	590 929	586 929	571 930	523 500	333 750	232 083
Annuité (€)	658 018	642 363	616 482	558 500	352 526	244 898

ENCOURS DE DETTE PROJETÉ



PROCHAINS RENDEZ-VOUS



Merci pour votre attention !